

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025
Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	LAGNIEN Jacques

Objet : Convention cadre de partenariat pour l'aéroport de Dole-Jura / Période 2025-2027

Rapporteur : Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE

Depuis l'arrêté du 2 mars 2007 transférant les aérodromes civils de l'Etat aux Collectivités Territoriales, le Département du Jura est propriétaire de l'aéroport Dole-Jura. La gestion et l'exploitation du site sont déléguées depuis 2020 à la Société Edeis Concessions. Cette délégation de service public arrivera à échéance le 31 décembre 2027.

A ce jour, l'aéroport de Dole-Jura est la seule plateforme du territoire régional à être certifiée et habilitée à recevoir des vols commerciaux réguliers. En raison de son emplacement privilégié, à équidistance des métropoles de Dijon et Besançon, l'équipement profite à l'ensemble de la population du Jura, du Doubs, de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire.

Au cours des dernières années, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est attachée à soutenir l'aéroport de Dole-Jura dans le cadre d'une convention de partenariat établie avec le Conseil Départemental du Jura, en apportant une participation financière annuelle de 150 000 €.

Désormais et pour la période 2025-2027, ce partenariat s'élargit à 3 autres collectivités : le Conseil Départemental de Côte d'Or, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire et Dijon Métropole. L'objectif est à la fois de pérenniser l'activité de l'équipement mais également d'en renforcer le dynamisme et l'attractivité au cours des prochaines années.

Le projet de convention-cadre, annexé à la présente, pose les termes de cette collaboration partenariale pluri-institutionnelle, reposant sur la définition du cadre, ainsi que les modalités d'engagements réciproques des parties pour la période 2025-2027. Cette convention définit quatre axes prioritaires de partenariat :

- Favoriser la connectivité régionale, nationale et internationale et faciliter la mobilité des populations,
- Soutenir le stimulus économique et touristique,
- Agir en faveur de l'aménagement du territoire, de l'emploi, de l'inclusion, de la cohésion sociale et de la sécurité des personnes et des biens (vols sanitaires, lutte contre les incendies de forêts, etc.),
- Travailler en ce sens à la préfiguration d'une future structure de portage commune de la plateforme.

Afin d'assurer le suivi de ce partenariat, un comité d'orientation est constitué, composé à parité d'élus représentants chacun des partenaires, chargé de fournir les directives, de formuler des recommandations et des orientations stratégiques.

En appui de ce comité d'orientation, un comité technique est également institué, composé des techniciens des collectivités auxquels viendront s'adjoindre, au besoin, toute personne ayant compétence sur l'un des sujets à l'ordre du jour des séances.

Au titre de l'exercice 2025, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devra s'acquitter d'un montant de 150 000 € à l'instar des partenaires de ladite convention-cadre, montant qui sera identique pour les années 2026 et 2027 et pour chacune des parties.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D’AFFIRMER** le soutien de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'aéroport de Dole-Jura,
- **D’APPROUVER** la convention cadre de partenariat, ci-annexée, proposée par le Conseil Départemental du Jura pour la période 2025-2027,
- **D’APPROUVER** le versement, défini dans ce cadre, d'une subvention de 150 000 € au titre de 2025, puis le versement d'un montant identique en 2026 puis 2027,

